

ASSEMBLÉE NATIONALE

26 janvier 2023

PLFRSS POUR 2023 - (N° 760)

AMENDEMENT

N ° AS5739

présenté par

M. Califer, M. Aviragnet, M. Delaporte, M. Guedj, Mme Karamanli, M. Baptiste, Mme Battistel, M. Mickaël Bouloux, M. Philippe Brun, M. David, M. Delautrette, M. Echaniz, M. Olivier Faure, M. Garot, M. Hajjar, Mme Jourdan, Mme Keloua Hachi, M. Leseul, M. Naillet, Mme Pic, Mme Pires Beaune, M. Potier, Mme Rabault, Mme Rouaux, Mme Santiago, M. Saulignac, Mme Thomin, Mme Untermaier, M. Vallaud et M. Vicot

ARTICLE 9

I. – À la première phrase de l’alinéa 3, substituer aux mots :

« l’usure professionnelle »

les mots :

« la pénibilité »

II. – En conséquence, procéder à la même substitution aux alinéas 48, 53, 55 et 56.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement des députés socialistes et apparentés vise à parler de pénibilité, et non d'usure professionnelle comme le fait cet article 9, car selon le Président de la République « *ça donne le sentiment que le travail serait pénible* ».

Nous nous opposons à cette vision déconnectée de la réalité de millions de Françaises et Français et tenons ici à nommer les choses : certains métiers sont pénibles et il faut le reconnaître comme tel.